

Paris, le 20 novembre 2020

Déploiement des tests antigéniques dans les établissements scolaires : lancement d'opérations pilotes dans les lycées d'Île-de-France

Le Gouvernement a souhaité amplifier la politique de diagnostic et de dépistage de la Covid19 en France en déployant massivement les tests antigéniques.

Ces tests rapides permettent de disposer d'un résultat dans un délai de 15 à 30 minutes. Cette rapidité de rendu de résultat est un atout pour casser les chaînes de transmission et isoler rapidement les cas positifs. Ces tests constituent un outil puissant de lutte contre l'épidémie, complémentaire des tests par RT-PCR qui restent les tests de référence.

Les établissements d'enseignement scolaire font partie des lieux prioritaires de déploiement des tests, afin de garantir l'effectivité du droit à l'instruction tout en offrant le plus haut niveau de protection aux élèves, aux professeurs et à l'ensemble des personnels.

Dans les établissements d'enseignement scolaire des premier et second degrés, cette stratégie de dépistage repose sur deux piliers :

- conformément au souhait du Président de la République, une priorité est accordée aux personnels intervenant dans ces établissements pour l'accès aux tests RT-PCR ;
- la réalisation de dépistages par tests antigéniques dans les établissements, en premier lieu au bénéfice des personnels.

Dans ce cadre, les trois recteurs de Paris, Créteil et Versailles et le directeur général de l'ARS Île-de-France ont souhaité lancer, avec l'appui de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris, des opérations pilotes de dépistage dans des lycées franciliens, à destination des personnels et des élèves volontaires.

Ces opérations pilotes débuteront le lundi 23 novembre et se dérouleront sur plusieurs semaines dans une trentaine de lycées répartis sur l'ensemble de la région Île-de-France. Elles sont conduites avec l'appui médical et opérationnel des équipes de l'AP-HP. Elles permettront dans ces établissements d'identifier rapidement les personnes porteuses du virus et de rompre les chaînes de contamination, afin de mieux protéger les jeunes, leurs familles et l'ensemble de la communauté éducative.

Ces opérations pilotes permettront, dans la perspective d'un déploiement à plus grande échelle des tests antigéniques dans les établissements scolaires, de renforcer l'efficacité des dépistages qui seront mis en place dans les établissements ainsi que les politiques de prévention, à destination notamment des élèves.